



GRILLE DE PONDÉRATION POUR L'ATTRIBUTION DES PLACES EN MULTI-ACCUEILS

TERRES DU LAURAGAIS

Ces critères sont valables pour l'accueil régulier comme pour l'accueil occasionnel sur l'ensemble du territoire. Les coordinatrices de secteur se baseront sur le tableau ci-dessous pour pondérer les dossiers de pré-inscriptions dès réception (si le dossier est complet), en s'appuyant sur les pièces justificatives communiquées par la famille, afin de décider de leur admission.

Les dossiers seront classés par ordre sur une liste d'attente selon la pondération correspondante et la date de pré-inscription.

Critères pris en compte	Points attribués
Couple dont les 2 parents travaillent	5
Couple dont 1 parent travaille	3
Couple dont aucun parent ne travaille	1
Famille monoparentale qui travaille ou en démarche d'insertion	5
Famille monoparentale qui ne travaille pas	2
Naissance multiple ou plusieurs enfants sur la liste de pré-inscription	3
Fratricité (frère ou sœur accueilli dans la même structure)	3
Enfant en situation de handicap	3
Parent ou fratrie en situation de handicap	3
Situation d'urgence (soumis à l'évaluation de la Coordinatrice, sous couvert de la Responsable de Département)	5
Parent mineur	2
Antériorité du dossier	Conservation de la pondération en vigueur sur chaque secteur pour 2018
Famille résidant sur le territoire	Critère obligatoire